

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Maertens, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Herman-Antoine Loveling.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par pétition adressée au roi et aux Chambres, sous la date du 9 juin 1837, le sieur Herman-Antoine Loveling sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Papenburg (Hanovre), le 24 novembre 1806, se trouve depuis long-temps en Belgique et y a été employé aux opérations du cadastre de 1827 à 1831. Dans le courant de 1831 il a contracté mariage à Nevele, arrondissement de Gand, avec une femme née et domiciliée dans la même commune. Depuis lors il n'a pas cessé de demeurer à Nevele, il y est devenu père de trois enfants et il exerce aujourd'hui les professions d'expert-géomètre et de négociant. Il a acquis une certaine aisance, il est allié aux familles notables de l'endroit; sa conduite privée est très bonne et il est dévoué au gouvernement du roi.

Le rapporteur,

J. MAERTENS.

Le président,

DU BUS aîné.